

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 14 Institutions et intervention sociales			
Code	SOAS1B11AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Campus Mons</u> Charlotte BURION (charlotte.burion@helha.be) Daniel SINNESAEEL (daniel.sinnesael@helha.be) Ludovic AGNEESSSENS (ludovic.agneesssens@helha.be) Monique LESTIENNE (monique.lestienne@helha.be) Eric GENOT (eric.genot@helha.be) Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be) Thérèse TAMBOUR (therese.tambour@helha.be) Patricia MICELI (patricia.miceli@helha.be) Florence PIRE (florence.pire@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Jean-Pol GERARD (jean-pol.gerard@helha.be) Josiane FRANSEN (josiane.fransen@helha.be) Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à amener les étudiants à aller à la rencontre de la réalité professionnelle du travail social en découvrant les institutions et le public qui la composent.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS3 La reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements.

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**
 - 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
 - 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
 - 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
 - 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter
- Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
 - 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
 - 3.1 Construire son identité professionnelle
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
 - 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
 - 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
 - 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social

Acquis d'apprentissage visés

- I. Connaître les acteurs qui composent les différents secteurs constitutifs du champ social.
- II. Identifier les enjeux liés à chacun des secteurs.
- III. Rendre compte d'une connaissance et d'une compréhension de la réalité étudiée de manière adaptée et structurée.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOAS1B11AS· Institutions et intervention sociales 60h / 5 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

+ HELHa Campus
Mons

Approche du secteur non marchand	24 h
Séminaires et visites	12 h
Champ social	12 h
Questions spéciales sur la structuration des écrits	12 h

+ HELHa Campus
Montignies

Travail social et diversité	20 h
CPAS et logement	20 h
Jeunesse	20 h

+ HELHa Campus
Montignies (HD)

Travail social et diversité	20 h
CPAS et logement	20 h
Jeunesse	20 h

+ HELHa Louvain-
la-Neuve

Institutions et intervention sociales	60 h
---------------------------------------	------

Les descriptions détaillées des différentes parties sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 5/60 du Bloc 1.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

POUR LES DEPARTEMENTS DE MONS ET DE MONTIGNIES (HJ et HD).

l'activité d'apprentissage fait l'objet d'une évaluation intégrée des parties qui la composent. La note de l'activité d'apprentissage est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des différentes parties, en fonction de la proportion ci-dessous :

Pour le département de Mons : Activité d'apprentissage Institutions et intervention sociales

Partie 1 : approches du secteur non marchand (24h) - 40%

Partie 2 : Séminaires et visites (12h) - 20%

Partie 3 : Champ social (12h) - 20%

Partie 4 : Questions spéciales sur la structuration des écrits (12h) - 20%

Pour le département de Montignies (HJ et HD) : Activité d'apprentissage Institutions et intervention sociales

Partie 1 : Travail social et diversité (20h) - 33%

Partie 2 : CPAS et logement (20h) - 33%

Partie 3 : Jeunesse (20h) - 33%

La note de l'activité d'apprentissage est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Quand la note de l'activité d'apprentissage est supérieure ou égale à 10/20 et que toutes les parties qui composent l'évaluation intégrée sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée des différentes parties et est portée comme telle à l'UE. Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand le jury de délibération constate un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des parties composant l'évaluation intégrée, de sorte qu'il ne peut considérer que les acquis d'apprentissage visés sont acquis par l'étudiant, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE :

- a. Si une des notes au moins dans une des parties de l'évaluation de l'activité d'apprentissage est inférieure ou égale à 5/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée mais elle est plafonnée à 5/20, ce qui signifie que la note maximale possible de l'activité d'apprentissage est de 5/20 (acquis évalués comme gravement insatisfaisants) ;
- b. Si une des notes au moins est supérieur à 5/20 mais inférieure ou égale à 7/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 7/20 (acquis évalués comme insatisfaisants) ;
- c. Si deux ou plusieurs notes sont supérieures à 7/20 mais inférieures à 10/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 9/20 (acquis évalués comme non suffisants) ;
- d. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une (ou plusieurs) des parties composant l'activité d'apprentissage, la mention dont question sera portée à l'activité d'apprentissage dans la mesure où les acquis d'apprentissage visés dans une ou plusieurs parties n'ont pas pu être évalués.

Les notes ou mentions dont questions sont portées comme telles à l'UE.

Evaluation du 2e quadrimestre pour les examens de janvier réorganisés à la période d'évaluation de mai/juin (cf. session dispensatoire)

Pour une UE organisée sur le seul 1er quadrimestre, dans l'hypothèse où la note obtenue en janvier (session dispensatoire) pour l'activité d'apprentissage n'atteint pas 10/20,

Ou pour une UE organisée sur les 2 quadrimestres, dans l'hypothèse où une note partielle relative à une des parties de l'activité d'apprentissage n'atteint pas 10/20,

pour la (ou les) partie (s) pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en janvier :

- une mention CM, PP, PR ou FR :

il doit (re)présenter en mai/juin l'évaluation correspondant à cette partie de l'activité d'apprentissage ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de l'évaluation correspondant à cette partie et voit la note partielle obtenue maintenue pour la période d'évaluation de mai/juin (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage) ;

- une note inférieure à 10/20 :

il a le choix à la période d'évaluation de mai/juin soit de NE PAS représenter l'évaluation de cette partie de l'activité

d'apprentissage et de maintenir ainsi la note partielle obtenue en janvier ; soit de REMETTRE EN JEU cette note en représentant l'évaluation en mai/juin.

Evaluation du 3e quadrimestre (août/septembre)

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre,
dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'UE,
pour la (ou les) partie(s) de l'activité d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette partie ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de l'évaluation correspondant à cette partie et voit la note partielle obtenue maintenue pour la période d'évaluation de août/septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en août/septembre l'évaluation correspondant à cette(ces) partie(s).

D'une année académique à l'autre

En cas de non validation de l'UE lors de la délibération de septembre,
le jury d'admission peut dispenser l'étudiant d'une partie de l'évaluation de l'activité d'apprentissage si les acquis d'apprentissage visés dans cette partie ont été évalués comme suffisants et notés à minimum 10/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 45

Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de la partie Approche du secteur non marchand

Volume horaire	24 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Daniel SINNESAEI (daniel.sinnesael@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Le cours aborde le secteur non marchand, contexte socio-professionnel dans lequel évoluent les travailleurs sociaux. Il présente ses 3 composantes essentielles : le secteur associatif, le secteur public et le tiers secteur ainsi que leurs principaux enjeux et caractéristiques.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- repérer, décrire et expliquer les principales composantes et caractéristiques du secteur non marchand.
- d'en identifier les principes et les valeurs
- d'illustrer ces notions théoriques à partir d'exemples puisés dans l'actualité.

3. Description

Contenu

- Chapitre 1 Le secteur non marchand
 - a- Définitions
 - b- Typologie
 - c- Malaise
- Chapitre 2 Le secteur associatif
 - a- Définitions
 - b- Le volontariat
 - c- Principales évolutions du secteur associatif
 - d- Les ASBL
- Chapitre 3 Le secteur public
 - a- Définitions
 - b- Les différentes conceptions du rôle de l'Etat
 - c- La fonction publique
 - d- Le contrôle de l'administration

Démarches d'apprentissage

Cours essentiellement magistral.

Les supports pédagogiques abordés dans le

Cours essentiellement magistral.

Dispositifs d'aide à la réussite

Exemples de questions et de réponses d'examens des années antérieures qui illustrent comment définir ,reformuler, articuler des concepts avec l'actualité et la pratique professionnelle.

Ouvrages de référence et supports

1. Ansay P., L'avenir du non marchand : services publics et associations face au marché global, Ed. Vie ouvrière, Bxl, 1996.
2. Blaise P., Les ASBL , CRISP Dossier 62/2005,78p.
3. Molitor A., L'administration de la Belgique, CRISP, 1974.
4. Le secteur non marchand en Belgique. Aperçu socio-économique. Rapport synthèse Fondation Roi Baudouin, 2001, 48p.
5. La nouvelle législation des ASBL, Revue non marchand, management, droit et finance ,Ed. De Boeck, n°9/2002.
6. Les associations en Belgique ; Une analyse quantitative et qualitative du secteur, Fondation Roi Baudouin, 2008.
7. Les ASBL, brochure su service public fédéral justice, 2005.
8. Dictionnaire du département d'économie sociale de l'ULG, 2017.
9. Le secteur non marchand au coeur du changement, M. Hamzaoui,P.Artois,L.Melon,ED. couleurs livres, 2016.

Notes de cours.

DVD

4. Modalités d'évaluation

Les supports pédagogiques abordés dans le cadre du travail autonome de l'étudiant font partie intégrante de la matière d'examens.

Examen écrit en juin constitué essentiellement de questions ouvertes. Mêmes modalités pour septembre.
P.our les étudiants en crédit résiduel, l'examen portera sur la matière de l'année en cours.

La pondération de cette partie 1 " Approche du secteur non marchand" vaut 40 % de la note finale de l'AA.

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 45

Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de la partie Séminaires et visites

Volume horaire	12 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Daniel SINNESAEI (daniel.sinnesael@helha.be) Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be) Monique LESTIENNE (monique.lestienne@helha.be) Eric GENOT (eric.genot@helha.be) Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be) Thérèse TAMBOUR (therese.tambour@helha.be) Patricia MICELI (patricia.miceli@helha.be) Florence PIRE (florence.pire@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Le processus des 4 séminaires visites est basé sur 1 visite d'institution sociale et sur des interventions d'un professionnel de terrain et se réalise en sous groupes.

- Séminaire 1 : il porte sur la découverte des bénéficiaires. Une personne-ressource apportera son expertise.
- Séminaire 2 : il s'agit d'une visite institutionnelle qui sera suivie d'un travail sur les représentations et le fonctionnement d'un service;
- Séminaire 3 : il porte sur l'identité professionnelle; une personne ressource apportera son expertise et son parcours.
- Séminaire 4 : L'objectif est de proposer une approche macro d'une problématique (par ex. la précarité). Le séminaire débutera par une conférence suivie d'un développement, d'un échange en sous groupe (G1...G6).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- Rendre compte de ses observations et représentations sur les bénéficiaires, l'institution, l'équipe de travail.
- Faire preuve de questionnements et analyser l'évolution de ses représentations

3. Description

Contenu

4 séminaires en sous-groupes basés sur une observation, un questionnaire, une analyse des bénéficiaires, de l'institution et de l'équipe de travail.

Démarches d'apprentissage

- Approche inductive.
- Travail de groupes.

Dispositifs d'aide à la réussite

Cours en petits groupes qui permet l'interaction entre les étudiants et le professeur stimulant ainsi la créativité ainsi

que l'expression écrite et orale. Des professionnels de terrain sont également invités.

Ouvrages de référence et supports

Ils seront communiquées aux étudiants pendant le cours par le professeur en charge de chacun des groupes
Diaporamas, témoignages,...

4. Modalités d'évaluation

Examen oral en juin en deux temps : un exposé de l'étudiant, ensuite des questions du professeur. Mêmes modalités pour septembre. La participation au cours est obligatoire conformément au règlement spécifique du département (VI.2.3), les présences seront prises systématiquement. Chaque absence injustifiée (motif illégitime) sera pénalisée par le retrait de 3 points sur la cotation globale de 20 points

NB: Les étudiants en crédit résiduel qui sont dans l'incapacité de participer aux 4 cours et à la visite institutionnelle doivent prendre contact avec le professeur afin de recevoir des modalités particulières de l'examen.

La pondération de cette partie au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20% de l'UE.

1. Modalités de l'examen : Il se déroulera en deux temps :

- L'étudiant présente un exposé de 5 minutes maximum. Il remet au professeur un document reprenant la synthèse de sa présentation.
- Le professeur pose des questions d'éclaircissements ou d'approfondissement.

2. Thème de l'examen :

- L'étudiant présente une approche réflexive ciblée sur un thème de son choix sur base d'éléments développés au cours des 4 séminaires et de la visite en s'appuyant sur un support personnalisé.

3. Critères d'évaluation :

- L'approche descriptive : C'est faire part de ses réflexions, étonnements, découvertes, analyses, critiques, désaccords, déceptions, points positifs, ... relevés au cours des séminaires et visites. C'est aussi parler de l'évolution de ses représentations.

* Evaluation : qualités de l'analyse :

Liens avec les visites, les cours et/ou autres sources d'enseignement (stage, lectures, supervisions, ...)

Implication personnelle

Profondeur

- L'utilisation des outils développés au cours des séminaires :

L'étudiant peut choisir de partir :

° D'un élément extrait d'un des 3 séminaires

° d'un thème de séminaire

° d'une perception plus globale, transversale aux 3 séminaires

Il peut donc extraire un sujet, un débat important travailler dans son groupe ou envisager une question à travers l'ensemble du processus.

* Evaluation :

Capacité à aller à l'essentiel (éviter l'anecdote)

Clarté du point de départ et délimitation de la question

Précision des références aux séminaires

- L'utilisation d'un support personnalisé :

L'étudiant vient à l'examen avec une préparation personnelle concrète qu'il présente au professeur. Comme aux séminaires, il utilise les métaphores, les moyens concrets, les supports originaux comme par exemple les photos, les dessins, les panneaux, schémas, poésies, articles de journaux, objets, ...

* Evaluation :

Originalité, personnalisation du support personnel

Pertinence du support, lien avec le thème choisi

Exploitation du support

La présence aux séminaires est obligatoire. Toute absence injustifiée sera pénalisée de 3 points (/20) pour toute absence injustifiée aux séminaires et de 4 points en cas de non présentation de la synthèse écrite.

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 45

Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de la partie Champ social

Volume horaire	12 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Charlotte BURION (charlotte.burion@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Le cours présente les secteurs du travail social à travers un panorama des grands champs sociaux pour aboutir à une multiplicité d'institutions et services aux individus, aux groupes et communautés. Le cours vise également une bonne connaissance de l'environnement institutionnel pour pratiquer le travail en réseau. Il s'inscrit également dans le cadre de la recherche de stage.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

1. Connaissance : définir, identifier, nommer les institutions et abréviations
2. Compréhension : décrire un champ social et ses composantes
3. Application : construire un réseau professionnel autour d'une situation-problème
4. Analyse : distinguer les nuances entre institutions similaires
5. Synthèse : planifier, concevoir un 1er réseau d'intervenants
6. Evaluation : argumenter le choix d'un service pour une situation-problème

3. Description

Contenu

Présentation des notions de secteur, champ, travail en réseau... dans le travail social et sensibilisation à la multitude des institutions sociales.

Démarches d'apprentissage

Alternance théorie/pratique (exercices, lectures...).

Dispositifs d'aide à la réussite

Temps de questions/réponses

Evaluation à blanc

Ouvrages de référence et supports

Le guide social.

Syllabus à compléter par une prise de notes en classe, portefeuille de lectures, articles, reportages.

PowerPoint.

4. Modalités d'évaluation

L'évaluation comprend un examen écrit (80%) et un travail écrit par groupe de deux ou trois étudiants (20%) à déposer sur la plateforme ConnectEd le 01 décembre 2020 au plus tard.

L'examen écrit aura lieu lors de la session de janvier.

L'examen écrit et le travail constituent une épreuve intégrante et absorbante. Il faut donc avoir présenté les deux épreuves de l'AA pour que la moyenne pondérée puisse être réalisée et pour attribuer la note de l'AA. En cas de mention CM, ML, PP, PR, Z, ou FR dans une des deux épreuves (examen et/ou travail), la mention dont question sera la note portée à l'AA et donc à l'UE.

Les modalités sont expliquées au cours.

En juin et en septembre, c'est un examen écrit pour 100 % des points.

Pour les étudiants en crédit résiduel, un examen écrit pour 100% des points prévu lors de la session de janvier et porte sur la matière de l'année académique en cours. Idem en juin et en septembre.

La pondération de cette partie 3 "Champ social" vaut 20 % de la note finale de l'AA.

Cet examen est dispensatoire. Si l'étudiant échoue en janvier, il pourra le présenter en juin sous la forme d'un examen écrit pour 100 % des points. Idem en septembre.

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 45

Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de la partie Questions spéciales sur la structuration des écrits

Volume horaire	12 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Charlotte BURION (charlotte.burion@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Le cours se donne au premier quadrimestre et a pour vocation de familiariser les étudiants avec le processus d'écriture (poser les bases de la structuration d'un écrit de type scolaire).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- structurer un écrit en respectant les consignes servant de cadre de référence ;
- rédiger un écrit en accordant de l'importance tant à la forme qu'au fond.

3. Description

Contenu

- Les différentes parties d'un écrit de type académique
- Les critères de qualité de fond et de forme d'un document
- Les règles de rédaction utiles pour la rédaction de rapports divers
- Sensibilisation aux écrits professionnels

Démarches d'apprentissage

Alternance théorique/pratique (exercices).

Dispositifs d'aide à la réussite

Syllabus, PPT et compléments disponibles sur ConnectEd.

Ouvrages de référence et supports

- Crognier, P. (2011). Précis d'écriture en travail social : des ateliers d'écriture pour se former aux écrits professionnels. ESF Editeur.
- Lebrun, C. et Quennehen, C. (2003). 1000 mots pour réussir : français, 2e – Term. Ed. Belin.
- Verdu, C. et Lorenzi-Sonnet, I. (2013). Petit lexique du travail social. Champ Social Editions.
- Syllabus distribué en début d'année
- PPT et notes complémentaires en ligne (ConnectEd)
- Exercices distribués en classe

4. Modalités d'évaluation

Évaluation en 2 parties :

- évaluation continue (20%) tout au long du Q1 (travaux à déposer sur ConnectEd).
- dépôt d'un travail individuel en janvier (80%).

La présence aux cours est obligatoire et sera évaluée (sauf pour les étudiants en crédit résiduel). Chaque absence injustifiée sera pénalisée par le retrait de 3 points sur la cotation globale de 20 points. Systématiquement, les présences seront prises lors de chaque cours en sous-groupes.

Dans le cadre d'un échec à l'issue de la période d'évaluation de janvier, l'étudiant pourra représenter son épreuve en juin. Il devra remettre un travail individuel dont les consignes sont identiques à celles de janvier.

Les modalités d'évaluation dans le cadre d'une 2ème session se calquent sur les modalités d'évaluation de juin.

Pour les étudiants en crédit résiduel, les modalités d'évaluation sont identiques et portent sur la matière de l'année académique en cours.

La pondération de cette partie 4 "Questions spéciales sur la structuration des écrits" vaut 20 % de la note finale de l'AA.